

ANNEXE 4 : COÛTS DES PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE SERVICE ESPACES VERTS
à partir du 1^{er} janvier 2020

DESIGNATION	TARIF UNITAIRE 2019	TARIF UNITAIRE 2020
PLANTES ET FLEURS - LOCATION JOURNALIERE		
Plante de type classe C1 Plante verte de grande hauteur (100 à 180 cm) en pot de 40 cm de diamètre environ	27,00 €	27,30 €
Remplacement C1	202,00 €	204,40 €
Plante de type classe C2 Plante verte de hauteur intermédiaire (40 à 80 cm) en pot de 20 cm de diamètre environ	8,00 €	8,10 €
Remplacement C2	81,00 €	82,00 €
Plante de type classe C3 Plante verte de petite taille (inférieure à 40 cm de haut) en pot de 10 à 13 cm de diamètre environ	4,00 €	4,00 €
Remplacement C3	20,00 €	20,20 €
Plante de type classe C4 Plante fleurie en pot de 8 à 13 cm de diamètre environ	1,50 €	1,50 €
Remplacement C4	4,00 €	4,00 €
Plante de pépinières extérieures PEP Plante de pépinière de grande hauteur (100 à 180 cm) en pot de 25 à 40 cm de diamètre environ	9,00 €	9,10 €
Remplacement PEP	47,00 €	47,60 €
Décoration florale		
Jardinière balcon (JAR1) Jardinière rectangulaire de balcon (avec 3 x C3)	12,00 €	12,10 €
Remplacement JAR1	81,00 €	82,00 €
Jardinière balcon (JAR2) Jardinière ronde de 70 cm de haut environ (avec 1 x C1 , 1 x C2 et 2 x C3)	43,00 €	43,50 €
Remplacement JAR2	202,00 €	204,40 €
Piquet de table (FLOR1) Petit bouquet de table	11,00 €	11,10 €
Gros bouquet en vase (FLOR2) Bouquet en vase avec fleurs naturelles fraîches dans divers contenants de taille moyenne	54,00 €	54,60 €
Bouquet de poing (FLOR3) Bouquet de poing avec fleurs naturelles fraîches	34,00 €	34,40 €
Gerbe 1m (FLOR4) Gerbe emballée de 1m de longueur en fleurs naturelles	47,00 €	47,60 €
Raquette 1m (FLOR5) Raquette en fleurs naturelles avec support de 1m de longueur	105,00 €	106,30 €
Raquette 2m (FLOR6) Raquette en fleurs naturelles avec support de 2m de longueur	202,00 €	204,40 €
Bouquet de table basse (FLOR7) Bouquet en fleurs naturelles avec support	20,00 €	20,20 €
Bouquet de table d'honneur (FLOR8) Bouquet de table d'honneur en fleurs naturelles avec support	54,00 €	54,60 €
Décoration posée de grande dimension (DEC1) Palmier en bac d'orangerie, jardinière en béton, etc...	202,00 €	204,40 €
Remplacement DEC1	1 012,00 €	1 024,10 €

ANNEXE 4 : COÛTS DES PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE SERVICE ESPACES VERTS
à partir du 1^{er} janvier 2020

DESIGNATION	TARIF UNITAIRE 2019	TARIF UNITAIRE 2020
Décoration posée de dimension moyenne (DEC2) Banc, arbre nuage, grande cactée, borne fontaine, etc...	47,00 €	47,60 €
Remplacement DEC2	236,00 €	238,80 €
Décoration posée de petite dimension (DEC3) Caisse, tonneau, corbeille fleurie, etc...	20,00 €	20,20 €
Remplacement DEC3	101,00 €	102,20 €
Hors classe La production de décors exceptionnels, construits sur site (bassin, murs, etc...) sera facturée comme suit : facturation des matériaux au coût d'achat et construction des décors au coût horaire de la main d'œuvre.		
MATERIEL DE TRANSPORT ET DE TRAVAUX PUBLICS - LOCATION HORAIRE, sans chauffeur		
Camionnette de charge utile inférieure à 6T	20,00 €	20,20 €
Camion de charge utile de 6 à 10T	45,00 €	45,50 €
Tractopelle	103,00 €	104,20 €
Chariot élévateur de 1,500T	55,00 €	55,70 €
MAIN D'ŒUVRE		
Coût horaire	40,00 €	40,50 €
Coût horaire dimanche et jour férié	66,40 €	67,20 €
Coût horaire nuit (22H à 7H)	80,00 €	81,00 €

INFORMATIONS GENERALES

La Ville de Grenoble est propriétaire de divers matériels de décorations végétales, stockés et entretenus par le service des Espaces Verts. Ce matériel peut être mis à la disposition d'associations et organismes divers pour des manifestations d'intérêt public.

Les demandes de mises à disposition de matériel de décoration végétale doivent parvenir à la Ville de Grenoble au moins 5 jours avant la date de la manifestation prévue. Elles sont satisfaites selon les disponibilités en matériel. Les manifestations officielles ont la priorité ; une priorité au second ordre est accordée aux manifestations organisées par des tiers.

Ces prestations locatives et prêts du service Espaces Verts ne peuvent en aucun cas être accordées en dehors de l'agglomération grenobloise.

Toute prestation demandée au service Espaces Verts est payante (sauf pour les services municipaux). Chaque prestation fait l'objet d'un devis qui sera accepté par le demandeur avant la mise en place de la décoration.

Toute perte, vol ou détérioration sera facturé à la valeur de remplacement à l'organisme emprunteur.

Les utilisateurs devront prendre toute disposition pour souscrire une assurance responsabilité civile pour les dommages causés du fait de la mise à disposition du matériel. Ils devront renoncer à tout recours contre la Ville.

Un devis détaillé du matériel prêté est dressé et signé contradictoirement entre le service et le demandeur lors de la remise.

Le prix de location n'inclut ni le coût du transport, ni le coût du chauffeur, facturé au prix de la main d'oeuvre.

L'installation du matériel peut, suivant les accords conclus, être effectuée par l'utilisateur, ou réalisée par les services municipaux de la Ville de Grenoble. Dans ce dernier cas, cette prestation sera facturée en fonction des coûts de main d'oeuvre et de transport en vigueur.

Tout bénéficiaire d'un prêt de matériel restant redevable d'une créance quelconque auprès de la Trésorerie Municipale se verra refuser une nouvelle location, tant que la somme due ne sera pas réglée.